

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit ALM ES ACTIONS MONDE ISR- PART E1 - Code : ISIN (FR00140071Y2) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs du groupe AG2R LA MONDIALE Nom de l'initiateur : AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs Site internet : www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs Contact : Appelez le +33 (1) 87 27 24 15 pour de plus amples informations sur le produit. Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs en ce qui concerne ce document d'informations clés. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est agréée par la France sous le numéro GP 03-027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Date de production du document d'informations clés: 28/03/2025
--

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : ALM ES ACTIONS MONDE ISR est Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises et nourricier du Fonds maître « ALM ACTIONS MONDE ISR » (Part RA), investi en totalité et en permanence en parts ou actions au sein de ce Fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités. Le Fonds est de droit français et relève de l'article L214-164 du Code Monétaire et Financier. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de Surveillance ou la Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

Objectifs : Le Fonds a un objectif identique à celui du Fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du FIA maître, en raison des frais de gestion propres au fonds nourricier.

Objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds maître : « De classification « Actions Internationales », le FIA ALM ACTIONS MONDE ISR a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement socialement responsable (ISR), une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI WORLD dividendes net réinvestis (code Bloomberg : MSDEWIN Index) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, et ce au travers d'une sélection d'OPC « actions ». Cet indice mesure la performance des marchés boursiers des pays économiquement développés. L'univers d'investissement du FIA est composé d'OPC relevant des classifications AMF ou catégories suivantes : « Actions Françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou « Actions Internationales », « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », « Obligations et autres titres de créance internationaux » et des OPC de type monétaire standard et / ou court terme. Le FIA n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre son indice.

La stratégie de gestion du FIA est discrétionnaire. 90% minimum des investissements intègrent des critères dits ESG et reposent sur les piliers suivants : Environnemental (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre), Social (ex : conditions de travail des salariés) et de Gouvernance (ex : éthique des affaires). Les investissements du fonds sont réalisés jusqu'à 100% en OPC, suivant un processus de sélection en trois étapes : - La 1ère consiste en l'application d'un filtre quantitatif pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. L'univers des OPC est défini comme l'ensemble des OPC ouverts et disponibles dans la base de données externes de Morningstar. Après avoir déterminé l'univers d'étude (classes d'actifs, zones géographiques, historique de 5 ans au minimum, ...), un filtre quantitatif est appliqué. Cette étape permet un classement des fonds par quartile selon une matrice propriétaire d'indicateurs de performances et de risques (exemples d'indicateurs : performances 3 ans, performances 5 ans, perte maximale 3 ans, ...). Seuls les OPC appartenant aux 2 premiers quartiles sont retenus. Cette liste est ensuite affinée par les analystes de multigestion pour tenir compte des spécificités de la recherche menée ou d'éléments qualitatifs (exemples : recherche d'un fonds avec un encours important, exclusion d'un fonds classé dans le 1er quartile car l'équipe de gestion a changé récemment, ...). - La 2ème porte sur la vérification du respect de la politique d'investissement responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés ainsi que de l'obtention du Label ISR. La politique IR conduit à exclure les émetteurs des secteurs de l'armement conformément à la réglementation en vigueur, et du tabac et à se conformer à la politique climat. Elle préconise la mise en place d'un engagement actionnarial et de dialogue auprès des émetteurs. Le fonds sous-jacent doit répondre à chaque politique et doit obtenir une note de 100 sur 100 dans la grille de notation décrite dans le Code IR de sélection des OPC. Il doit être détenteur du Label ISR. Si ces 2 conditions sont remplies simultanément par le fonds, il obtient la qualification extra financière de « Eligible ISR » et pourra entrer dans la composition du portefeuille. Sinon il n'est pas éligible à l'investissement.

- La 3ème porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion et de sa robustesse des fonds « Eligible ISR »

Les OPC sélectionnés peuvent adopter différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'Exclusion (de

secteurs, de valeurs ou de pays). Ils peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres. Néanmoins, la cohérence des approches ISR est appréciée par l'alignement des politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné avec celle mise en place par AG2R LA MONDIALE.

90% minimum des investissements sont réalisés dans des OPC ayant obtenu le Label ISR. Les investissements dans les OPC détenteurs du Label ISR et gérés par la société de gestion qui répondent au processus interne de sélection décrit ci-dessus, seront possibles. Le fonds est détenteur du Label ISR. L'ensemble des critères de sélection des actifs ISR est détaillé à la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus.

Le FIA est en permanence investi entre 90% et 100% de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou de FIA relevant des classifications AMF ou catégories suivantes : « Actions Françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou « Actions Internationales ».

Il peut investir : • entre 0% et 20% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les actions des marchés émergents.

• entre 0% et 15% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les petites et moyennes capitalisations.

• jusqu'à 10% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type monétaire standard et/ou court terme, en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de classification AMF ou catégories «Obligations et autres titres de créances libellés en euro», «Obligations et autres titres de créance internationaux ».

L'exposition de l'actif net du portefeuille du fonds aux risques : • actions françaises et/ou internationales entre 90 et 100%

• de change jusqu'à 100% de l'actif,

• lié aux investissements dans des petites/moyennes capitalisations 15% de l'actif au maximum

• lié aux investissements dans les pays émergents 20% de l'actif au maximum

• de liquidité 35% de l'actif au maximum

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les investissements sur des produits non libellés en euros ne feront pas l'objet d'une couverture systématique du risque de change. Le FIA n'utilise pas d'instruments dérivés. ».

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme (supérieur à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne – sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

Dépôttaire : BNP PARIBAS SA.

Informations complémentaires : Le règlement, les rapports annuels et semestriels et la valeur liquidative du Fonds sont disponibles en français sur le site internet d'ARIAL CNP ASSURANCES ou tout autre entreprise d'assurance partenaires ou tout autre entreprise d'assurance partenaires AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr. Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu de pièces justificatives, peuvent être émises à tout moment. Elles sont centralisées par le teneur de comptes conservateur de parts tous les jours ouvrés avant 12h et sont exécutées quotidiennement dans les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au Règlement du Fonds

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2553€	3277€	
	Rendement annuel moyen	-74,47%	-20,00%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8127€	9719€	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 03/2015 et 03/2020
	Rendement annuel moyen	-18,73%	-0,57 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10065 €	13738€	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 02/2018 et 02/2023
	Rendement annuel moyen	0,65%	6,56%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12483€	15962€	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 12/2016 et 12/2021
	Rendement annuel moyen	24,83%	9,80%	

Que se passe-t-il si AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	640 €	1488 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,47 %	2,65 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,21 % avant déduction des coûts et de 6,56 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez.	500.0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,47 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	140€
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0.00 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs – Bureaux : 154 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret**. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs/conseil-performances-passees-des-fonds-almga>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 2 ans en fonction de la date de création de la part.

L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- ❖ PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- ❖ Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.